

COMMUNE DE LA LANDE DE FRONSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24/07/2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 juillet à vingt heure trente, le Conseil Municipal de LA LANDE DE FRONSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BLANC, Maire.

Nombres de conseillers

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 14

Elus	Présents	Absents	Pouvoir donné à	Secrétaire de séance	Pour	Contre	Abstention
BLANC Frédéric	x				x		
DEVAUX Géraldine	x			x	x		
PENINON Pascal	x				x		
BROQUERE Marie-Noëlle	x				x		
ETOURNEAUD Mathieu	x				x		
POULAIN Nathalie	x				x		
BIRON Florian	x				x		
CESAR Julie		x	DEVAUX Géraldine		x		
CHEMINARD Anaïs		x					
ELIES Sarah		x					
GUYON Alexandre-Louis	x				x		
JACQUET Anthony	x				x		
JAWORSKI Valentin		x	BLANC Frédéric		x		
POUZET Laurent		x					
RIGAUDIE Jérémy		x					
TERRIERE Cindy		x					
TILLET Hélène	x				x		
GAUDIN Nathalie	x				x		
GALAND Jean		x					
ARNAUD Ghyslaine		x					
BEUTIS Daniel		x					
DEYRES Christelle		x					
GASTEUIL Jean Pascal	x						x

Délibération N° 2026 / 44 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2026

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve le procès-verbal du 30 juin 2026

Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 **Adopté**

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait conforme,
Le 28/07/2026

Le Maire,
Frédéric BLANC

Le secrétaire de séance
Géraldine DEVAUX



A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'devaux', is written over a faint, elongated oval stamp.

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.